



Syndicat Force Ouvrière des Personnels de la Ville
Et Administrations Annexes de Paris
2bis square Georges Lesage – 4^{ème} étage 75012 PARIS
01 43 47 84 54 ou 01 43 47 84 60
syndicat.fo@paris.fr ; <https://fo-villedeparis.fr>



**LES ÉLUS SE PROTÈGENT.
ET LES AGENTS, QUI LES PROTÈGE ?
LA VILLE DE PARIS ANNONCE DE NOUVELLES RÈGLES.**

Le 10 juillet 2026, la Ville de Paris a présenté sa nouvelle doctrine concernant les signalements de violences sexuelles dans les établissements accueillant des enfants.

« Toute situation signalée donne lieu à une suspension immédiate »

Elle affirme également que toute personne concernée ne pourra plus exercer un métier au contact des enfants « quel que soit le résultat des enquêtes ».

À LA VILLE DE PARIS, UN SIGNALEMENT VAUT-IL DÉJÀ CONDAMNATION ?

Un signalement doit être pris au sérieux. Une enquête doit être menée.

Mais un signalement ne peut pas devenir une condamnation professionnelle.

L'agent doit pouvoir être informé, entendu et défendu.

**LA VILLE EST RAPIDE POUR SUSPENDRE,
MAIS TRÈS LENTE POUR RÉPONDRE AUX AGENTS !**

Une suspension est une mesure encadrée. Elle ne doit pas devenir une mise à l'écart qui s'éternise.

Et lorsque les faits ne sont pas établis : que devient l'agent ?

DÉSORMAIS, LES AGENTS VIENNENT TRAVAILLER AVEC LA PEUR AU VENTRE !

Peur d'être signalés, suspendus, écartés ou de perdre leur métier.

Les organigrammes avec photos imposés par la Ville renforcent cette crainte.

CETTE PEUR N'EST PAS ACCEPTABLE !

Protéger les enfants et respecter les droits des agents ne sont pas contradictoires.

**FO REFUSE QUE L'ON OPPOSE LES DEUX !
UNE SITUATION QUE FO DÉNONCE DEPUIS DES ANNÉES**

Suppressions d'effectifs, précarité, sous-encadrement, formation insuffisante : les agents travaillent dans des conditions toujours plus difficiles. Les ASEM, les REV, les animateurs et les autres personnels sont directement concernés.

La médecine scolaire est largement insuffisante, avec parfois des locaux inadaptés.

Avant de multiplier les suspensions, la Ville doit répondre à ces problèmes de fond.



Syndicat Force Ouvrière des Personnels de la Ville
Et Administrations Annexes de Paris
2bis square Georges Lesage – 4^{ème} étage 75012 PARIS
01 43 47 84 54 ou 01 43 47 84 60
syndicat.fo@paris.fr ; <https://fo-villedeparis.fr>



**FACE À UNE PROCÉDURE QUI PEUT BOULEVERSER
SA VIE PROFESSIONNELLE ET PERSONNELLE,
UN AGENT NE DOIT JAMAIS ÊTRE LAISSÉ SEUL !**

FO exige des procédures claires, un véritable accompagnement et le respect des droits des agents.

PROTÉGER LES ENFANTS, C'EST AUSSI DONNER LES MOYENS AUX AGENTS !

Le meilleur moyen de protéger les enfants, c'est de recruter, mettre fin au sous-effectif et former les personnels.

Ce n'est pas en faisant travailler les agents avec la boule au ventre que l'on garantit un service public de qualité.

FO EXIGE :

- **LE RECRUTEMENT D'AGENTS TITULAIRES:** Pour mettre fin au sous-effectif et renforcer les équipes.
- **DES EFFECTIFS SUFFISANTS:** Pour exercer les missions dans de bonnes conditions.
- **DES FORMATIONS ADAPTÉES ET RÉGULIÈRES :** Pour prévenir et gérer les situations difficiles.
- **DES ÉQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES RENFORCÉES :** Médecine scolaire et professionnels médico-sociaux en nombre suffisant.
- **DES CONDITIONS DE TRAVAIL DIGNES :** Locaux adaptés et moyens nécessaires.
- **LE RESPECT DES DROITS DES AGENTS :** Information, accompagnement, défense et protection fonctionnelle.

PROTÉGER LES ENFANTS : OUI !

PROTÉGER LES AGENTS : OUI !

MAIS POUR PROTÉGER, IL FAUT DES MOYENS !

À LA DASCO, LA MOBILISATION A PERMIS D'OBTENIR DES AVANCÉES.

POUR FO, CE N'EST PAS SUFFISANT !

**APRÈS DEUX MOBILISATIONS QUI ONT DÉMONTRÉ LA FORCE DES AGENTS,
FO VEUT POURSUIVRE LA MOBILISATION ET ÉLARGIR LE MOUVEMENT À D'AUTRES
DIRECTIONS.**

IL EST URGENT QUE LA VILLE RESPECTE SES AGENTS !

FO prendra toutes ses responsabilités pour défendre les agents, leurs conditions de travail et leurs droits.

AVEC F.O. RÉSISTER - REVENDIQUER - DÉFENDRE NOS DROITS

REJOIGNEZ L'ÉQUIPE FO

SEPTEMBRE 2026

